

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA10-(C-4.1)-012

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 2 novembre 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

D'édicter, par l'ordonnance OCA10-C-4.1-012, l'implantation d'un sens unique en direction est sur la rue Eugénie-Tessier, entre la rue Victoria et la 91^e Avenue;

DE conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut